

La nouvelle école maternelle

CONÇUE AUTOUR DES ENJEUX DE DEMAIN



Alexandre Bonnet-Gamard, directeur du service éducation, enfance et jeunesse

Nous connaissons désormais le visage de la nouvelle école maternelle de Champ-sur-Drac. Au-delà des apparences, nous avons voulu en savoir plus sur le choix du projet sélectionné. Pour ce faire, nous avons rencontré Alexandre Bonnet-Gamard directeur du service éducation, enfance et jeunesse qui a éclairé notre lanterne.

Le projet du cabinet d'architectes Naud-Passajon / Apopsis a été désigné lauréat par le jury de concours en octobre 2022, pourriez-vous nous expliquer la procédure et les critères de choix ?

Avant toute chose, il faut savoir que nous travaillons depuis plus de 2 ans sur ce projet avant d'avoir pu effectuer le lancement du concours. Durant cette période, nous avons conçu un cahier des charges en vue de la consultation d'une équipe de maîtrise d'œuvre qui s'occupera de la conception du projet architectural. Nous avons composé un groupe de travail avec quatre techniciens : directeur service technique, responsable périscolaire, responsable extra-scolaire et moi-même. Cependant celui-ci a pu et peut s'étendre à d'autres agents pour apporter un regard professionnel ou une plus-value dans l'analyse technique comme la directrice

d'école, les Atsems, des agents de services, l'association des parents d'élèves... Toutes les décisions sont soumises à un comité de pilotage (copil) composé d'élus. Nous sommes accompagnés par une équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage depuis le début du projet : le groupement composé de l'architecte Gaëlle Maingue et d'ARCEA, économiste de la construction.

La procédure de concours pour les collectivités est très réglementée et régie par le Code de la Commande Publique. Cette procédure de consultation de maîtrise d'œuvre se déroule en 2 temps : une phase d'avis d'appel à candidatures et une phase de remise d'esquisses par un nombre restreint d'équipes retenues pour concourir. Lors de la première phase, 47 équipes ont déposé leur candidature sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics. L'ensemble des dossiers a été analysé par la commission technique au regard des critères établis dans le règlement de la consultation (examen des compétences, références et moyens présentés par les équipes). L'analyse technique des candidatures a été rapportée à un jury de concours fin juin. Le jury de concours est composé du Maire (qui le préside), de trois membres élus (CAO) et de 3 personnes ayant des compétences et une expertise en rapport avec le projet (ingénieur, architecte et économiste).

Le jury a délibéré en juin 2022 en choisissant trois candidats admis à concourir. Ces trois équipes de maîtrise d'œuvre ont remis une esquisse de projet présentée au moyen de panneaux illustrés (plans, coupes, façades, vues perspectives) et d'un mémoire technique détaillé. Les esquisses remises dans le cadre du concours sont anonymes ; elles ont été analysées par la commission technique au regard des critères de conformité du projet remis au programme de l'opération, d'insertion du projet dans son contexte urbain et paysager de fonctionnement interne et

d'organisation des espaces, de qualité du projet sur les aspects techniques et environnementaux et de compatibilité avec l'enveloppe financière et le planning prévisionnel définis par le maître d'ouvrage. Le 24 octobre 2022, le jury s'est réuni afin d'identifier le projet Lauréat suite à la restitution de l'analyse technique des projets par le rapporteur de la commission technique (l'équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage).

En tant que professionnel de l'éducation, pourriez-vous nous parler des bénéfices de cette nouvelle école maternelle pour les jeunes enfants ?

Chenillards de souche, j'ai pu voir les évolutions de notre ville, de nos écoles et des modes de fréquentation des temps périscolaires. L'augmentation de la demande d'une offre éducative de la part des familles est de plus en plus présente. Lors de la définition du projet de la construction d'une nouvelle école maternelle, il était important de mettre en avant le bien-être de l'enfant. Nous avons voulu éviter un maximum les déplacements périscolaires des enfants de maternelle qui peuvent être actuellement jusqu'à 70 à fréquenter nos accueils (capacité maximum délivrée à ce jour par la Protection maternelle et infantile, PMI). De plus, les enfants font souvent des journées de plus de dix heures consécutives ce qui entraîne une fatigue et souvent un stress. C'est pourquoi les nouveaux locaux seront spacieux, lumineux, respecteront les nouvelles normes environnementales et permettront un meilleur apprentissage dans des conditions de confort assurées.

Par ailleurs, en lien avec les objectifs de notre projet éducatif de territoire, cette nouvelle école permettra de renforcer notre cohérence éducative entre l'éducation nationale et nos

services périscolaires. En effet, de l'accueil des familles, en passant par le dortoir, les salles de classes, la restauration sur place, la cour de récréation, la salle du périscolaire, la salle de motricité, la proximité avec le gymnase... tout a été pensé dans l'intérêt de l'enfant en incluant différents professionnels.

Nous avons voulu aussi nous projeter dans les trente prochaines années en anticipant l'ouverture possible d'une 6^{ème} classe qui pourra facilement être aménagée dans un espace prévu à cet effet ou encore l'augmentation des effectifs en restauration scolaire avec une salle prévue et adaptée pour cette tranche d'âge.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Durant l'année 2023, l'équipe de maîtrise d'œuvre va approfondir les études de conception du projet architectural. Le dépôt du permis de construire devrait avoir lieu à la fin du premier semestre. Nous allons passer l'étape d'étude de conception avant le dépôt du permis de construire. Tout au long de la conception du projet, cette étude va être analysée par un groupe de travail élargi et fera donc appel aux professionnels de l'éducation, de l'animation et autres personnes pouvant intervenir dans le bâtiment. Ils seront mobilisés pour donner leur regard sur le projet. Les plans seront analysés en détail et seront validés par le copil. Ce travail d'analyse du projet s'appuiera également sur les retours d'expériences à la suite de la visite d'écoles réalisées par les équipes ayant participé au concours. Ces visites de bâtiments et les échanges avec les élus des communes concernées ont permis d'attirer l'attention du groupe de travail sur certains points de fonctionnement qui viendront enrichir le projet de la nouvelle école maternelle de Champ-sur-Drac.



Sylvie Chabany, adjointe aux finances, à l'éducation et jeunesse nous décrit le projet retenu :

« Le projet retenu représente une école chaleureuse, fonctionnelle, ludique et particulièrement écologique.

Elle adopte une forme en « U » ouvert au sud, afin de protéger la cour de récréation des vents froids et puissants du nord. La structure émergente est entièrement réalisée en bois/paille. C'est un geste fort, local, environnemental, pérenne, parfaitement éprouvé en termes de sécurité. Outre le fait d'être biosourcée, cette association permet une bonne maîtrise du confort d'été grâce à son inertie thermique. Sur un plan fonctionnel, elle se développe autour d'un hall résolument généreux, espace de rencontre.

L'aile Ouest, façade « active » sur le parking, accueille les entités pouvant fonctionner de façon indépendantes : le périscolaire, la salle d'activité sportive et le RPE (relais petite enfance) – qui s'articulent autour d'un patio et le restaurant. Les salles de classe se développent sur les ailes nord-est et sud-est. Chaque classe aura un accès direct à ses propres sanitaires. Enfin, ce projet a le mérite de respecter et d'embellir notre environnement. »